



# Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé  
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B  
N° 16149

Bruxelles : 126, b <sup>10</sup> 12 – Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles	Tél : 02 245 46 95	Fax : 02 215 12 78
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières	Tél : 065 34 76 50	Fax : 065 36 15 88
Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-Meuse	Tél : 04 234 17 00	Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cbic@skynet.be

## Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 82/1106/06/08  
 Concerne : pour la vente d'une maison  
 Demandeur : .....  
 Personne sur place : ..... code EAN de l'installation : .....  
 Adresse de la visite : Rue des torchalles 55/57 4800 Verrieres  
 Date de visite : 16/06/11 Date d'émission : 16/06/11 Références client : .....  
 Référentiel réglementaire : RGIE art. 276 bis avec emploi des dérogations  de l'art. 271 bis  de l'art. 278  
 Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

**Description de l'installation visitée :**  
 Tension d'utilisation :  3N400 V  3x230V  2x230V  1N400V  
 Protection générale du branchement : 40 A  
 Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 15

### Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	X		
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	X		
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>1,6</u> MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>262</u> Ω	X		

**Identification des appareils de mesure :** reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB

### Manquements / Notes :

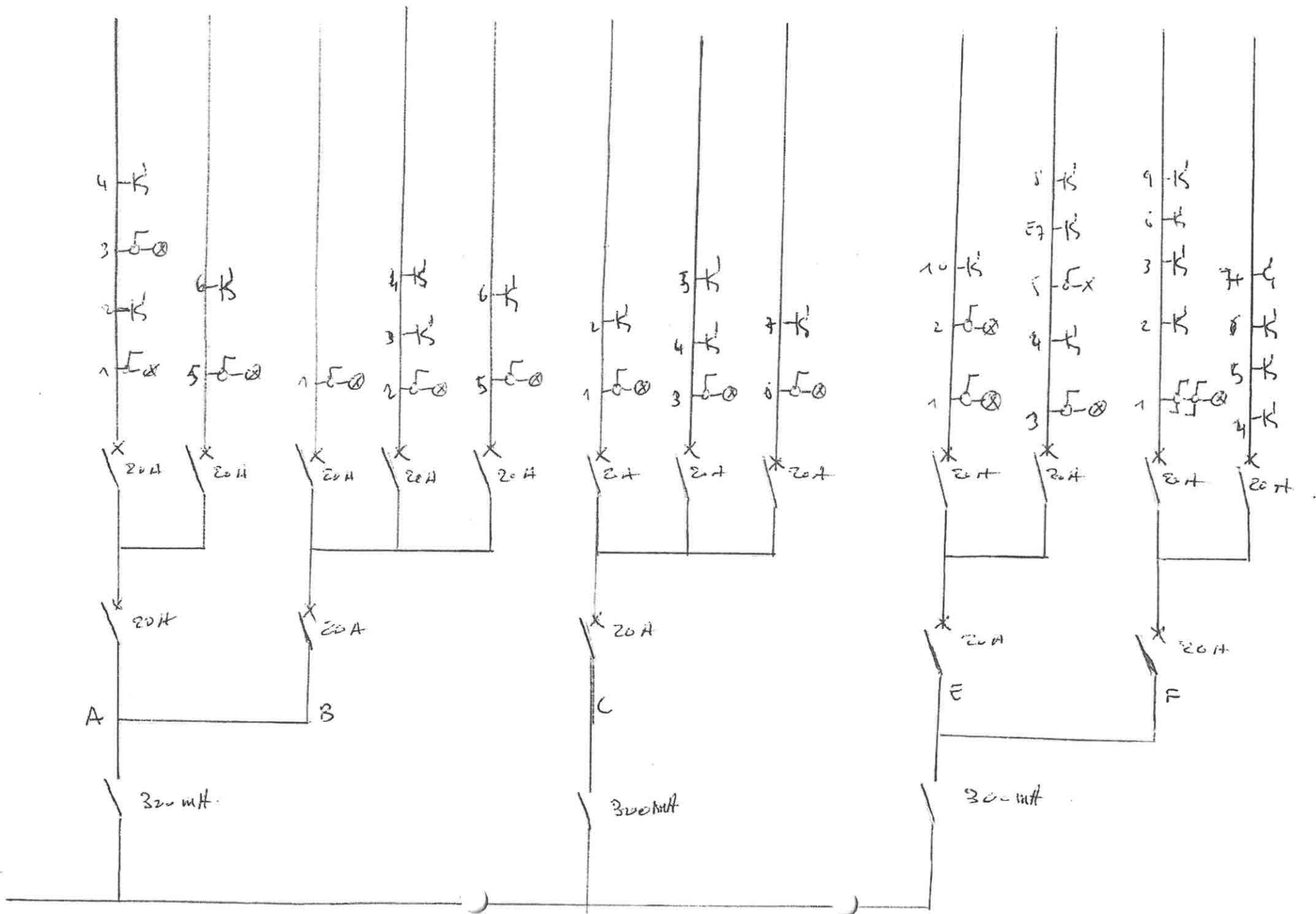
Neant

### Conclusion :

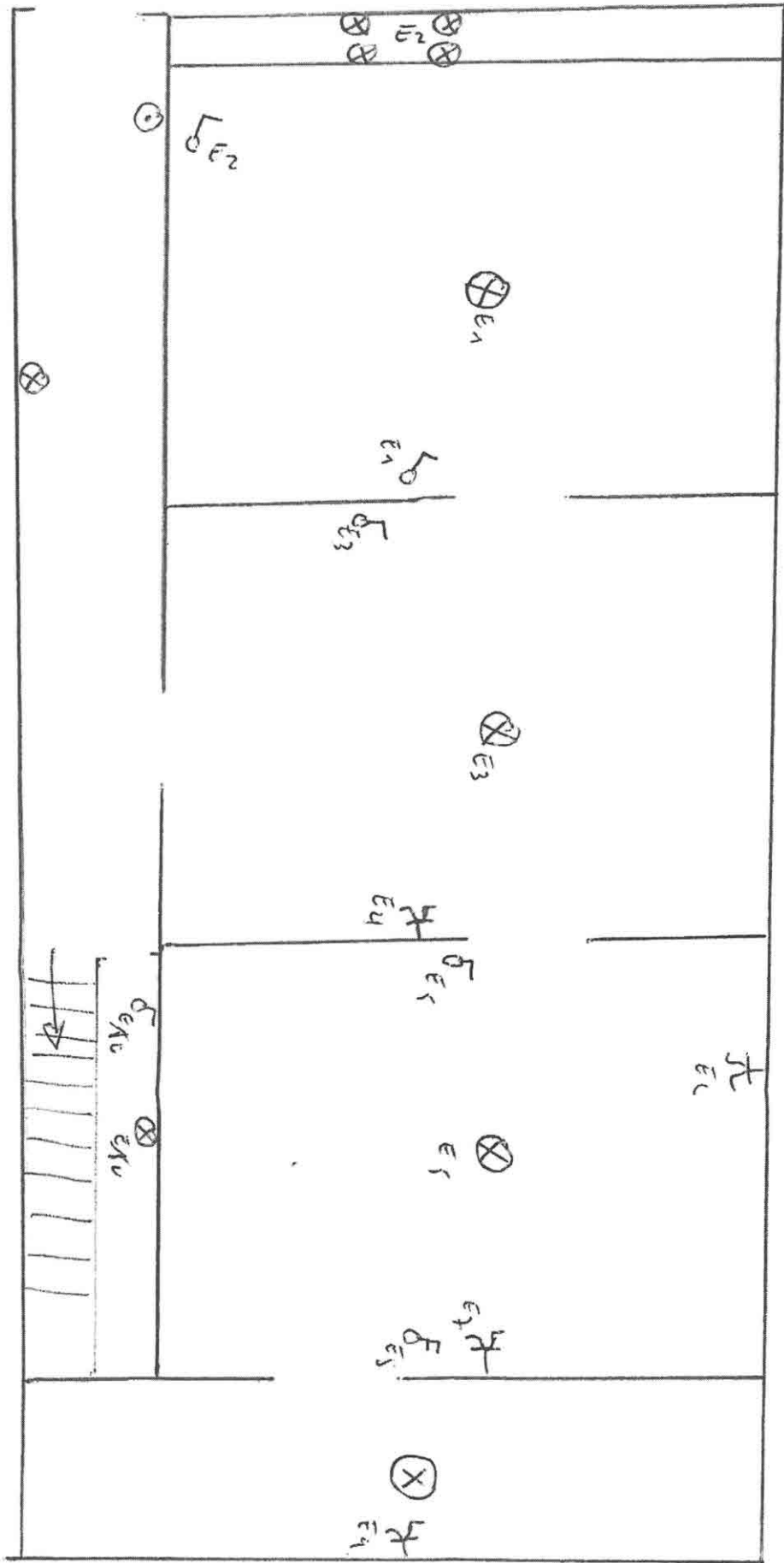
- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E.  
Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :
- Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la remise en usage de l'installation.

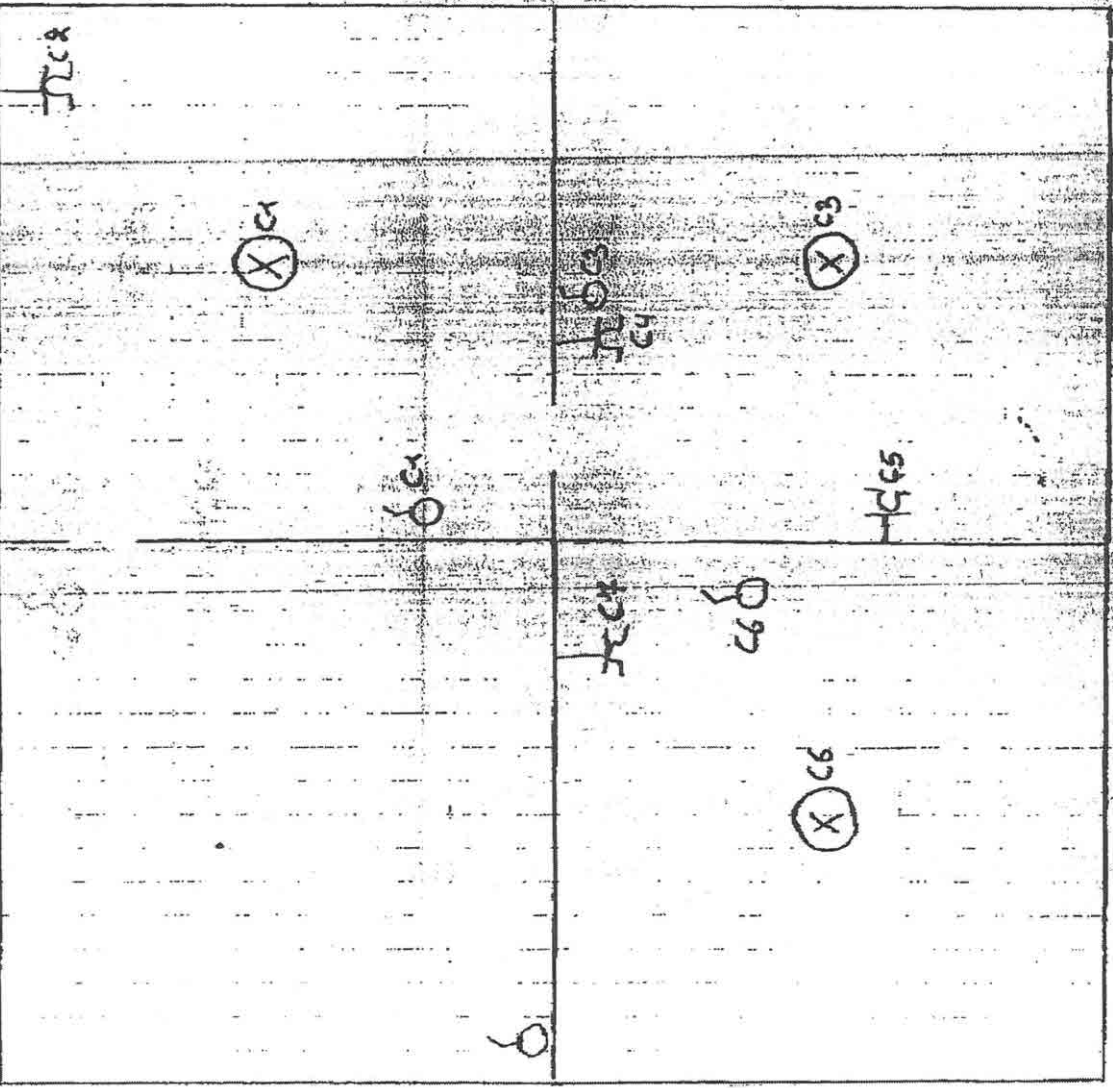
Nom et visa de l'inspecteur :  
 Pour CIB,

Nom et visa du demandeur pour réception



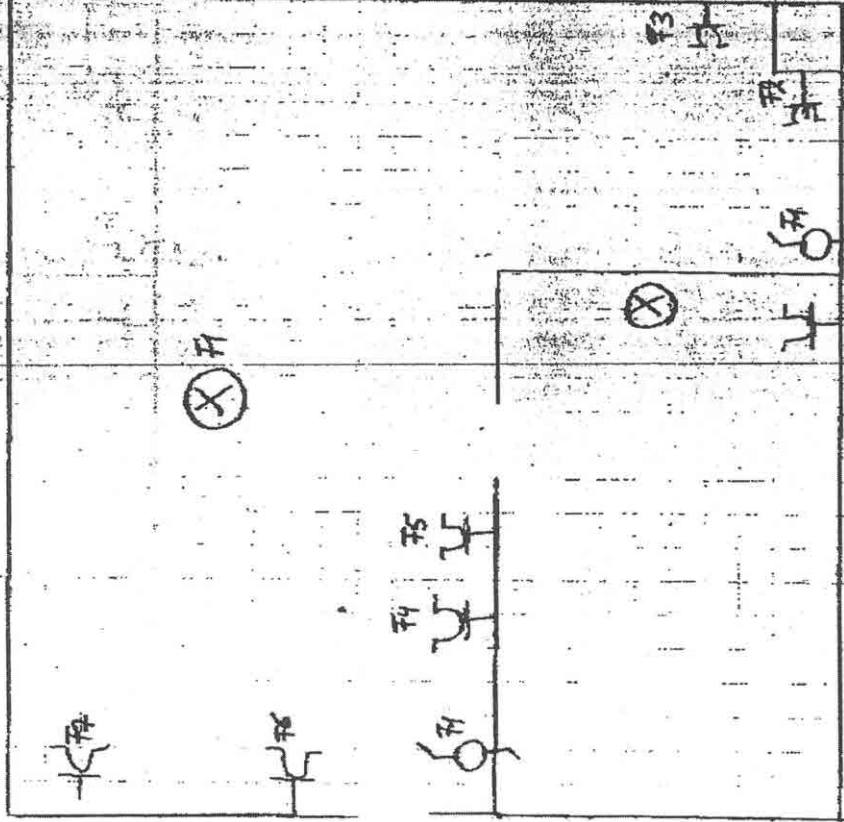
REZ. DE CHAUSSEE





A. Stage

2. Stage



3. Stage

